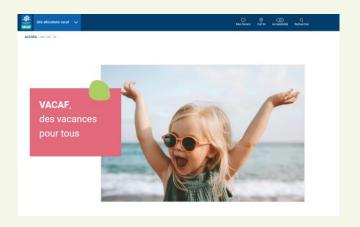


La sélection de son lieu de vacances

Dispositif familles (AVF)

1. Se connecter au site : www.vacaf.org



2. Une fois sur la page d'accueil, renseigner le département de sa CAF dans la rubrique «Choisir ma CAF»



3. Pour obtenir la liste des structures de vacances labellisées VACAF, Cliquer sur «En savoir plus» dans la rubrique «Vacances en famille»





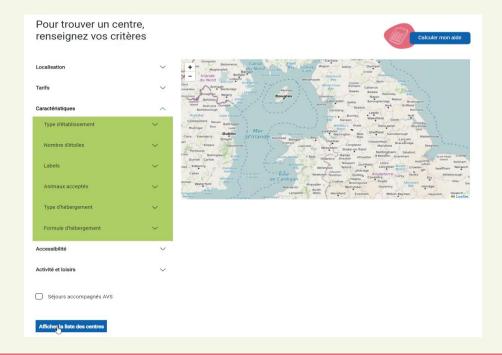
La sélection de son lieu de vacances

Dispositif familles (AVF)

4. Puis, dans la partie «Rechercher un séjour pour des vacances en famille» cliquez sur «Rechercher un centre»



5. Choisir ses critères de recherche (type d'hébergement souhaité, lieu du séjour, ...). Puis cliquer sur « Afficher la liste des séjours »





La sélection de son lieu de vacances

Dispositif familles (AVF)

- Vous devez ensuite contacter par téléphone la structure de vacances choisie, lui indiquer être bénéficiaire de l'aide « AVF » et lui communiquer votre numéro d'allocataire (matricule) ainsi que votre Caf d'appartenance
- Après avoir réceptionné l'acompte de l'allocataire, la structure réservera le séjour sur le site VACAF et bloquera ainsi les fonds auprès de la Caf
- Selon les Conditions Générales de Vente du partenaire, vous payez votre reste à charge, c'est-à-dire le montant total du séjour déduction faite de l'aide AVF calculée
- L'aide AVF sera, quant à elle, versée en tiers payant à la structure après facturation du séjour par le partenaire

Les aides sont accordées dans la limite des fonds disponibles